



Département des Yvelines, commune de

Goupillières



Plan local d'urbanisme

Prescription de la 1^{re} révision du Plu le 5 septembre 2014
Projet de Plu arrêté le 16 juin 2017
Plu approuvé le 7 décembre 2018

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil municipal
du
7 décembre 2018
approuvant le plan local
d'urbanisme de la commune de
Goupillières

Le maire,
Raymond Jean

Annexes sanitaires Notice



Date :

30 août 2018

Phase :

Approbation

Pièce n° :

6.1

Mairie de **Goupillières**, 24, rue Vallée Penault
(78770) - Tél : 01 34 87 41 07

courriel : mairie.goupillieres78@wanadoo.fr

agence **Gilson & associés** Sas, urbanisme et paysage

1 – Alimentation en eau potable

Gestion :

Le Syndicat des Eaux, le SIRYAE (syndicat intercommunal de la région des Yvelines pour l'adduction), a renouvelé sa confiance à la SAUR dans le cadre d'un nouveau contrat de délégation de service public.

SAUR

6, route des petits Clos -78490 Galluis

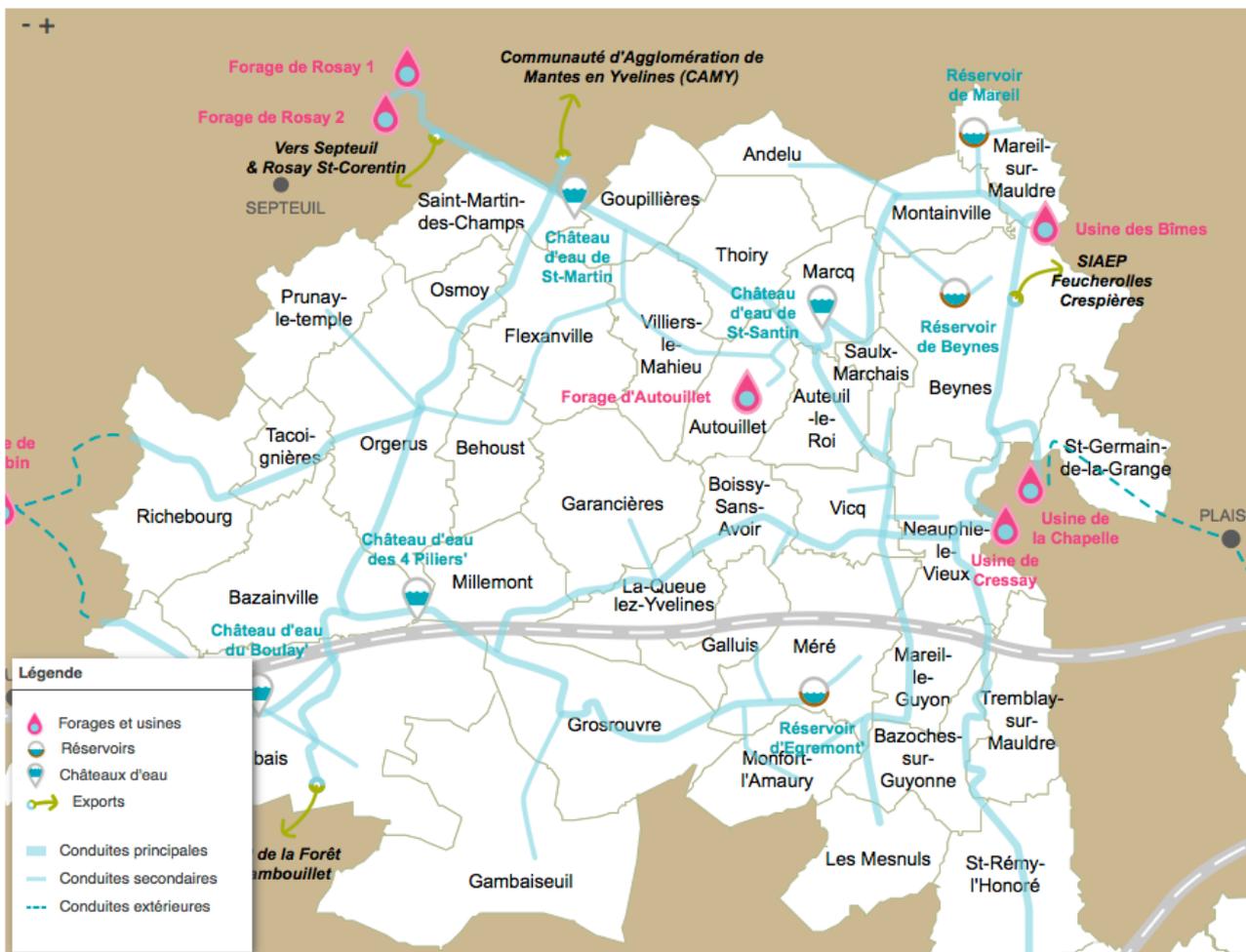
tel : 01 77 78 80 01

- Projets (*interconnexion, réhabilitation, renforcement, etc*) : /

Captage :

Il n'existe pas de captage sur la commune de Goupillières.

La commune est alimentée à partir du réseau allant du château d'eau de Saint-Martin-des-champs au château d'eau de Marcq Saint-Santin. Un petit surpresseur permet d'augmenter la pression sur les points hauts de la commune situés Chemin du Bois-Lambert et Chemin de la Reine.



L'eau provient des forages de Rosay (82 %) et de Saint-Lubin-de-la-Haye (18 %).

La quantité distribuée est de 33 654 m³ par an.

La qualité de l'eau est conforme : voir le dernier rapport d'analyse ci-après.

Réseau :

- État général : moyen
- 205 branchements pour 487 habitants
- 8,7 km de réseau pour la distribution

Défense incendie :

- La desserte incendie est-elle assurée dans toutes les zones urbanisées ? : non actuellement.

Informations administratives

Unité de distribution : GOUPILLIERES

Communes concernées : GOUPILLIERES THOIRY

Gestionnaire : la SAUR

Origine de l'eau : Eau souterraine

L'ARS est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable, pour le compte du Préfet. Cette synthèse prend en compte les résultats d'analyses de 14 échantillon(s) d'eau prélevé(s) en production et de 13 échantillon(s) prélevé(s) sur le réseau de distribution.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.

Eau d'excellente qualité bactériologique

Tous les prélèvements sont conformes. Nombre de prélèvements : 12

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 mg/L.

Eau conforme à la limite de qualité, présentant une teneur en nitrates moyenne

Moyenne : 28 mg/L

Maximum : 31 mg/L

Nombre de prélèvements : 13

L'eau peut être consommée sans risque pour la santé

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité.

Eau très calcaire

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 37 °f

Maximum : 39 °f

Nombre de prélèvements : 13

 2. 3. 4.



Fluor

Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 mg/L.

Eau conforme à la limite de qualité, peu fluorée

Moyenne : 0,37 mg/L

Maximum : 0,58 mg/L

Nombre de prélèvements : 7

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

Pesticides

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : Classe C, NC0, NC1 ou NC2

Eau conforme à la limite de qualité

C

Maximum : 0,04 µg/L (déséthylatrazine)

Nombre de prélèvements : 9

La teneur n'a jamais dépassé 0,1 µg/L

Conclusion

L'eau distribuée en 2011 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...).

Conseils

-  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.
-  Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
-  Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

2 – Assainissement des eaux usées

Généralités :

L'ensemble du village est actuellement desservi par l'assainissement collectif.

Gestion de l'assainissement collectif :

La station d'épuration et le réseau d'eaux usées sont gérés par le syndicat intercommunal de la région de Thoiry (SIART), chargé de la collecte et du traitement des eaux usées et pluviales.

Madame Brigitte Martel

Siart

Pavillon de Montreuil - 78770 Thoiry

tel : 01 34 94 77 44 - courriel : siart@orange.fr

Le délégataire est l'agence Aquateerre.

Réseau de collecte des eaux usées :

- Tracé : voir plan en annexe

- Type : séparatif

Traitement des eaux usées :

La station d'épuration est une station commune avec Thoiry. Elle est située en limite de commune au lieu-dit le Bois de la Justice

Cette station d'épuration réalisée en 2013 de 5 100 équivalent-habitants traite les pollutions carbonnée, phosphorée et azotée des communes d'Andelu, Goupillières, Marcq et Thoiry. Elle a la particularité de réduire le volume des boues évacuées avec un séchage solaire des boues sous serres.

Cette station réalisée en éco-construction comporte des jardins d'infiltration constitués de deux zones alimentées en parallèle, permettant d'en laisser une au repos pendant l'entretien. Chaque zone est constituée de fossés plantés de prairies rustiques disposés en terrasses, permettant un écoulement gravitaire des eaux non infiltrées jusqu'au point bas.

- Type de traitement : boue activée

- Capacité nominale : 5100 équivalent-habitants

3 – Gestion des déchets

La gestion des déchets est assurée par le SIEED (syndicat intercommunal d'évacuation et d'élimination des déchets) qui a pour objet la collecte, l'évacuation et l'élimination des déchets ménagers et assimilés, des objets encombrants, des déchets végétaux et de tout autres types de déchets pour lesquels une délibération serait prise par le comité syndical, ainsi que la gestion des déchèteries.

Cette intercommunalité a pour mission essentielle de contrôler en permanence la collecte des déchets afin de garantir un service de qualité, à un coût maîtrisé.

Il assure également la communication afin de pérenniser le geste du tri : création de documents, de guides de tri, conseils, création de stands, animations dans les écoles et les collèges ...

Le SIEED adhère au SIDOMPE (Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et Production d'Énergie) qui gère l'usine d'incinération de Thiverval-Grignon et le centre de tri, dans laquelle sont valorisés les déchets provenant d'une population de 451 405 habitants répartie sur 111 communes.

Composé de 68 communes rurales des Yvelines et de l'Eure et Loir, le SIEED gère chaque jour 110 000 kg de déchets, 4 déchèteries et 65 000 bacs pour 67 700 habitants sur 530 km².

- 37 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés produits par an dont :
 - 3 000 tonnes d'emballages recyclés
 - 8 000 tonnes de déchets verts traités
 - 16 500 tonnes de déchets résiduels valorisés

Le Siedd gère des équipements :

- Réseau de 4 déchèteries intercommunales et 3 déchèteries sous convention pour les communes excentrées.
- 130 conteneurs enterrés pour le verre
- des bornes enterrées pour les ordures ménagères et les emballages sur les points noirs des collectes.

À Goupillières, la collecte des ordures ménagères est organisée de la façon suivante :

- collecte porte-à-porte pour les ordures ménagères, les emballages recyclés et les déchets verts.
- collecte en containers pour le verre.

La déchetterie est localisée à Garancières-Méré.

- Projets : /

